L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
"Il faut que l'UNION soit conservée."
MERCREDI MATIN, 19 AOUT 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 19 Aout.

A NOS ABONNÉS DE CAMPAGNE.

Nous informons nos abonnés de campagne qui nous doivent que nous avons chargé M. P. S. BIRON, de nos recouvremens. M. Biron est également revêtu du droit de prendre le nom et la résidence des personnes qui désireront souscrire à l'*Abeille*, en se conformant aux conditions du journal; c'est-à-dire, l'année d'avance, ou un agent à la Nouvelle-Orléans, chargé de payer le montant de la souscription. Nous espérons que les grandes dépenses que nous occasionnera le voyage de M. Biron, dans presque toutes les paroisses de l'Etat, nous seront couvertes par le paiement exact de chacun de nos comptes.

INCENDIE.

Le feu s'est déclaré la nuit dernière dans les arrières batisses d'une propriété située rue Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines; mais grâce à l'activité déployée par les citoyens, et à l'arrivée de quelques pompes on est parvenu à maitriser les flammes avant qu'elles ne se portassent sur les maisons de la façade. Deux cuisines seulement ont été brulées.

Dans le quartier où l'incendie a eu lieu, il se trouve quantité de vieilles maisons en bois dont la construction remonte peut-être à l'origine de la ville; nous ne comprenons pas comment les propriétaires de ces maisons, qui sont tous très riches, puissent les laisser encore subsister. Nous ne comprenons pas, non plus, comment la police puisse souffrir dans le carré de la ville des batisses de cette nature, qui compromettent à tout moment la fortune, et peut-être l'existence des voisins.

Nous publions dans notre feuille d'aujourd'hui la continuation des nouvelles apportées à N. York par le navire *Roscoe* parti de Liverpool.

Les cadavres d'un blanc et d'un nègre ont été trouvés avant hier, au bas du fleuve, en face de l'habitation de M. A. Lesseps. Celui du premier, nous assure-t-on avait trois coups de poignard dont l'un au cœur, le second sur l'épaule et le troisième à la tête. Le second cadavre avait tout le crâne enlevé.

CRIME AFFREUX.

M. Sollange, habitant sucrier du comté des Attakapas, en cet Etat, en retournant, il y a quelques jours chez lui, d'une visite qu'il était allé rendre à un de ses voisins, et se trouvant sur le pont du Bayou Têche, reçut dans le corps toute la décharge d'un fusil, ce malheureux, qui mourut quelques instants après, n'eut que la force de dire que le coup qu'il avait reçu l'avait totalement paralisé. L'autopsie du corps fut faite et l'on trouva plusieurs morceaux de fer carrés, logés dans le côté. A la vue de ces morceaux de fer les soupçons se portèrent sur un mulâtre forgeron dans l'attelier duquel on trouva plusieurs autres morceaux semblables à ceux qui avaient donné la mort à M. Sollange. Le mulâtre arrêté a déclaré nous assure-t-on, que le fusil n'avait pas été chargé par lui, mais bien par une négresse qu'il a probablement nommée.—Nous ignorons quels ont été les renseignemens obtenus par la confession de ce mulâtre.

Deux voyageurs arrivés hier de Madisonville, dit le *Louisiana Advertiser*, rapportent que dans le voisinage de Ste. Hélène on a arrêté deux individus prêchant la révolte aux nègres. Traduits en jugement devant l'aréopage du peuple, convaincus de leur crime, ils furent pendus sur le champ!

La Gazette des Opelousas du 8 du courant publie un article communiqué, dans lequel l'auteur fait un appel à ses concitoyens et les engage à prendre des mesures énergiques contre les dangers qui menacent la Louisiane en conséquence des doctrines prêchées par les *abolitionistes*. Nous trouvons l'article un tant soit peu exagéré, surtout pour ce qui concerne la ville de la Nouvelle Orléans dans laquelle l'auteur donne à entendre "qu'un dépôt secret de 1500 fusils, destinés à l'armement d'une horde de scélérats, vient d'être découvert grâce à la surveillance de notre police." Nous n'avons jamais entendu parler d'un semblable dépôt ni d'une telle découverte; mais il peut se faire que l'auteur de cet article soit mieux informé que nous à ce sujet. Nous savons du reste que la Louisiane entière doit prendre des mesures de précaution dans la circonstance actuelle; mais nous n'approuvons pas cette alarme que l'on cherche à répandre et qui ne tend qu'à jeter l'épouvante au sein de toute une population. Que la police de chaque paroisse fasse son devoir, que toutes les milices soient parées au premier signal, que tous les citoyens se tiennent sur leurs gardes, et nous répondons que les tentatives que pourront faire les misérables qui cherchent à semer le désordre parmi nous n'auront aucun résultat fâcheux.

Notre voisinage, dit la Gazette de Baton Rouge du 15 aout, a été mercredi dernier, dans un état d'excitation, relativement à la découverte d'un complot dans lequel plusieurs esclaves étaient concernés, leur principal objet était la destruction de la population blanche; sur l'évidence produite d'après le jugement de divers esclaves, nous sommes portés à croire qu'il n'y avait que peu de nègres et peut être, deux ou trois blancs concernés dans cette affaire.

Nous recevons un extra du Republican de Nashville en date du 10 août, par lequel nous voyons que cette ville a été livrée à la plus grande fermentation, samedi le 8 août dernier par suite de l'arrestation d'un de ces misérables émissaires, de ces fanatiques qui menacent les Etats du Sud. Cet individu, nommé Dresser, a été surpris distribuant à des esclaves des pamphlets incendiaires. Traduit devant le comité de vigilance, il subit un minutieux interrogatoire, et l'examen de ses papiers fit voir qu'il appartenait à la société d'abolition de l'Ohio—qu'il avait été obligé, avec tous ses confrères, d'abandonner lorsque cet établissement fut détruit pour cause des maximes dangereuses prêchées par ces fanatiques.

L'occupation *apparente* de ce misérable était la distribution de la *bible des chaumières*—couvrant ainsi sous le manteau de la religion ses projets désorganisateurs. Toute sa correspondance fournit la preuve la plus palpable qu'il existait une société parfaitement organisée dont le plan est de propager ses doctrines infernales dans les états du sud, doctrines qui ne tendent à rien moins qu'à exciter les esclaves à la révolte et au massacre. On a trouvé sur lui une foule de brochures et pamphlets incendiaires—des gravures représentant des esclaves enchainés, à des arbres et soumis à des châtimens affreux—d'autres représentant des dames blanches taillant à coup de fouets leurs esclaves, enfin ses papiers et sa correspondance ont prouvé que son but en voyageant dans le Tenessee était de faire des prosélytes au parti des abolitionistes.

Le comité de vigilance l'a déclaré 1o. d'être un des membres les plus actifs et les plus dangereux de la société des abolitionistes de l'Ohio—2o. d'avoir distribué à Nashville divers pamphlets de la nature la plus dangereuse et la plus incendiaire tendant à armer les esclaves contre leurs maitres, et enfin de prêcher le massacre des blancs.

Comme on devait bien s'y attendre, une foule de citoyens assistaient au jugement de ce misérable et l'indignation publique était telle que sans la prudence et la fermeté du comité, il n'y a pas de doute que le juge Lynch n'eût mis à exécution un arrêt de mort: mais il n'en arriva pas ainsi, et le comité, avec une indulgence inexcusable s'est contenté de faire infliger au révérend prédicateur 25 coups de fouets bien appliqués sur ses saintes épaules, et ensuite lui donner l'ordre de quitter le pays dans les 24 heures.

Nous sommes fondés à croire qu'il existe une bande de ces incendiaires qui parcourent les états du sud, car au moment même où le comité de vigilance prononçait sentence sur ce misérable une patrouille de nos citoyens arrêtait un vagabond *qui prêchait l'insurrection à des esclaves.*

Nous n'avons pas le temps de faire aucun commentaire—nous nous bornerons à dire aux états du sud: *Soyez sur vos gardes* et aux agitateurs du nord, *gare à vous!*

Les rapports des élections du Tennessee nous font savoir que M. Carroll a été élu gouverneur et MM. Bell, Polk, Peyton et Maury représentans au Congrès.

On ignore encore le succès de la candidature du colonel David Crockett.

Nous publions dans la partie anglaise de notre journal de ce jour une lettre qui nous a été adressée de Matamoros, et par laquelle l'auteur comme *témoin occulaire*, contredit le rapport inséré dans le *Bulletin Commercial* du 15 juillet dernier, concernant l'affaire qui eut lieu devant les Brassos de Santiago, entre le garde côte Ingham et la goelette Mexicaine Moctezuma. Le manque d'espace nous a empêché d'en donner la traduction en français. (Voir pour les détails la partie anglaise de notre feuille.)

Une lettre du consul américain de St. John, Porto Rico, datée du 17 juillet, et reçue à Philadelphie, contient des nouvelles effrayantes de la Côte Ferme. "Les troubles qui agitent la république de Colombie sont tels que le Président et le vice-président ont été obligés de prendre la fuite. Ils sont maintenant réfugiés à St. Thomas."

ASSEMBLÉE DES NEGOCIANS DE CHARLESTON.

A une assemblée des négocians de Charleston, réunis à l'hôtel de ville, il fut unanimement résolu de cesser tout commerce avec les *abolitionistes* du Nord.

L'assemblée était présidée par Mr. John H. Honour, et Mr. Charles Kerrison remplissait les fonctions de secrétaire.

Dans une éloquente improvisation, Mr. R. J. Moses, tout en rendant justice à la majorité de nos concitoyens du Nord, fit observer cependant que les Etats du Sud devaient se tenir en garde contre les tentatives incendiaires d'une poignée de fanatiques qui cherchent à bouleverser l'ordre social. Ces misérables, il les signale au public, ce sont des riches négocians de New-York. C'est un Tappan, un Cox, un Garrison, &c. Il invite les négocians des Etats du Sud à cesser de correspondre avec ces agitateurs, et présente les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité.

Résolu, Que comme citoyens de Charleston nous croirions manquer à nos devoirs si nous n'exprimions pas publiquement le mépris que nous inspirent les Tappan, Cox, Garrison et consorts, et notre ferme résolution de nous opposer à toutes leurs manœuvres.

Résolu, Que nous nous engageons solennellement à ne jamais faire aucun commerce avec eux ni avec aucun autre de leur caste.

Résolu, Que nous avons le plus grand respect pour la majorité des négocians de New York et que nous continuerons nos affaires avec eux tant qu'ils n'essaieront pas d'attenter à nos droits.

Résolu, Que les résolutions de cette assemblée soient publiées dans les gazettes de l'Union.

JOHN H. HONOUR, Président.
CHARLES KERRISON, Secrétaire.

UN ACTE DU DESPOTISME SANTANIEN.

Le journal mexicain l'*Oposicion*, publié précédemment à Mexico, le seul qui défendit avec courage les droits du peuple et qui censurât les actes arbitraires du gouvernement vient d'être suspendu par l'ordre du pouvoir suprême. Le rédacteur de cette feuille patriotique, arrêté par les sbires de Santa Anna a été envoyé en exil, dans les 24 heures qui ont suivi son arrestation, dans les sables de la Californie.

COUP D'ŒIL SUR LE MEXIQUE.

Le nombre de journaux périodiques maintenant publiés dans toute l'étendue du Mexique est d'environ 27, parmi lesquels il s'en trouve qui ne sortent qu'une fois par semaine, et d'autres tous les deux ou trois jours. La presque totalité de ces journaux ne s'occupent que de la publication des actes législatifs et des décrets du gouvernement général. Parmi le nombre de ces feuilles on ne comptait que deux qui soutinssent les droits du peuple; la *Oposicion* et le *Crepusculo*, la première a été suspendue par ordre du gouvernement et le rédacteur exilé à la Californie; la seconde existe encore à ce que nous pensons et ne doit son salut qu'à son éloignement de la capitale.

Le nombre des établissemens consacrés à l'instruction publique est en proportion avec celui des presses périodiques. Il n'est donc pas étonnant que le peuple mexicain soit encore plongé dans l'ignorance la plus complète et dans le fanatisme le plus absolu; car les deux élémens qui pouvaient contribuer le plus à hâter les progrès de la civilisation dans ce malheureux pays sont entièrement négligés ou méconnus. Les législateurs ne font aucun effort pour y propager les lumières et pour donner au peuple une éducation conforme aux besoins du siècle. Au contraire, livrés eux mêmes à l'absolutisme le plus grand, ces législateurs paraissent n'avoir en vue que leurs propres intérêts, et faire tous leurs efforts pour maintenir la population dans son ignorance première.

Aussi, que résultera-t-il de l'état actuel des choses? aucun changement quelconque pour le peuple, sinon celui de voir le gouvernement, véritable pature livrée à la rapacité des ambitieux, passer alternativement entre les mains de tous ceux qui auront une force armée à leur disposition et des bayonnettes pour imposer silence aux lois et à la constitution de la république.

Nous le disons ici, et nous le disons avec toute la conviction possible, le peuple mexicain ne jouira jamais de tous les bienfaits d'un gouvernement éminemment libéral, le pays n'arrivera jamais à ce point de prospérité qui lui est garanti par la constitution fédérale, tant que la presse, non pas la presse servile, la presse vendue au pouvoir, qui calcule ses profits sur l'*asservissement de la nation et sur la fortune de ceux* qu'elle flatte honteusement, mais cette presse indépendante, cette presse née du peuple, et partageant avec lui peines, plaisirs et souffrances, tant que cette presse disons-nous ne sera pas là pour contenir les autorités suprêmes dans les limites circonscrites à leurs prérogatives, et leur faire voir que la seule souveraineté possible est celle qui de fait et de droit appartient à la nation: La république enfin sera constamment la proie des ambitieux et des spéculateurs, tant qu'elle n'aura pas une quantité d'institutions libérales, de cours d'instruction publique, de sociétés littéraires et philantropiques proportionnées au nombre de ses habitans et calculés d'après l'esprit et les besoins du siècle actuel.

Chose extraordinaire pour une nation érigée depuis nombre d'années en république, il n'est pas d'exemple qu'il se soit jamais formé dans son sein aucune assemblée populaire pour prendre en consideration des objets d'un intérêt général et pour décider des mesures à adopter dans les momens de danger! Et cependant les cris politiques qui ont eu lieu à des distances rapprochées dans les divers états de la confédération mexicaine ont toujours été de nature à attirer sur elles l'attention du peuple. Mais c'est alors même que des périls éminents menaçaient le plus la patrie que les habitans de cette contrée montraient la plus grande apathie pour tout ce qui pouvait s'ensuivre, et faisaient pour ainsi dire une abnégation complète de leurs titres de citoyens libres et indépendans.

Un autre obstacle puissant aux progrès de la civilisation au Mexique, est sans contredit celui qui résulte du fanatisme religieux. Quelque pénible et désagréable qu'il soit pour nous de toucher une corde aussi délicate que celle ci, quelque sophistiques que pourront paraître nos argumens aux yeux des sectaires du catholicisme nous croyons cette matière tellement liée avec le sort avenir de la république mexicaine qu'elle mérite une considération spéciale non seulement de notre part mais encore de la part de tous ceux qui tiennent à cœur de voir se propager dans le monde entier les lumières de la saine philosophie, et les doctrines bienfaisantes du vrai libéralisme.

Dans un siècle aussi éclairé que celui-ci n'est il pas ridicule et en même tems inconvenant à un Etat démocratique de faire, de l'adoption d'une religion quelconque, une clause fondamentale d'une charte constitutionnelle. A part l'idée d'une vie éternelle, et des rapports qui peuvent s'établir entre notre carrière mondaine et une existence future; nous le demandons ici. de quelle utilité peut être une religion quelle qu'elle soit à une nation gouvernée par des lois justes et sages qui tracent à chaque individu la conduite qu'il doit tenir envers la société, dont il est un des membres, en même tems qu'elles lui font connaître la peine qu'il encourt s'il s'écarte de la route qui lui est ainsi tracée?

Nous le répétons ici, nous ne parlons de la religion que dans les rapports qu'elle peut avoir avec l'ordre social, le bonheur et la prospérité d'un état, et avec les institutions politiques qui garantissent les uns et assurent les autres: et en cela nous disons avec toute la sincérité possible que les religions en général sont plutôt nuisibles qu'avantageuses à cet ordre social à ce bonheur et à cette prospérité qui doivent être si chers à tout bon républicain.

Le temps et l'espace nous manquant pour continuer un sujet de cette importance, et désirant surtout donner à nos idées le developpement que nécessite une semblable matière, nous renvoyons à un prochain numéro la suite de nos observations. Heureux si les efforts que nous entreprenons peuvent avoir pour résultat d'opérer un changement favorable au sein d'une nation voisine à laquelle nous portons le plus vif intérêt et qui n'est réellement arriérée en civilisation que par les raisons que nous venons de donner.

POPULATION DE L'ESPAGNE.

Les détails suivans sur la population de l'Espagne sont extraits des tables statistiques de Marshall:—En 1799, la population de l'Espagne s'élevait à 10,351,05 habitans en en 1825, à 13,953,959; augmentation, 38 pourcent.—Population des provinces Basques:—Biscaye, 144,875 habitans: Quipuscoa, 135,838; Alava, 92,307; Navarre, 288,244—Total 661.764. Royaume d'Arragon, 856,219; Catalogne 1,116,461. Les Castilles, 1,580,110. La population totale des provinces insurgées n'est donc que la 6e. partie de celle des provinces voisines

PORTRAIT DE DON CARLOS.

Don Carlos est âgé d'environ 47 ans, d'une stature moyenne et d'un maintien agréable. Son air est prévenant et ses manières, à la fois douces et distinguées, inspirent à ceux avec lesquels il daigne converser un degré de confiance et de sécurité que l'on éprouve rarement auprès d'un prince royal. Sa figure sans être régulièrement belle est noble et agréable; sa stature, sans avoir de la corpulence, vise cependant à l'embonpoint; il porte habituellement un surtout bien boutonné au menton, des chausses grises, et des bottes à la Wellington. Aucune décoration particulière ne le distingue de la suite nombreuse qui l'environne. En définitif on peut dire que Don Carlos est un homme bien fait, ses manières excessivement sociales; et que de prime abord il porte la conviction dans tous les cœurs.—Ce prince paraît être né pour gouverner.

EXTERIEUR.

Continuation des nouvelles reçues à N. York par le navire Roscoe, de Liverpool.

La cour des pairs n'avance que bien lentement dans l'affaire des prévenus d'avril; on ne sait pas encore ce qui a été résolu à l'égard des accusés qui se refusent à comparaitre. Voici, s'il faut en croire le Courrier Français, le plan qui aurait été adopté dans une assemblée où s'étaient réunies toutes les notabilités de la pairie qui tiennent au barreau:

"Après des discussions et des propositions sans résultat positif, on est à peu près convenu de se rapprocher des idées de M. Persil, savoir: d'en finir avec les 25 présens, de rappeler les autres accusés de Lyon deux à deux, persuadé qu'on est qu'après les avoir encastrés entre deux gendarmes, ils se laisseront juger."

LONDRES, 23 juin.

Les journaux de Paris du 21 donnent la liste du nouveau ministère espagnol et cherchent à établir d'avance quelle sera la marche suivie par le comte Toreno. Nous voyons avec plaisir que la décision qu'ont adoptée les gouvernemens anglais et français de ne point intervenir d'une manière directe, loin d'avoir produit les effets que lui prédisaient la plupart des journaux de Paris, a opéré au contraire comme un nouveau stimulant sur le patriotisme du peuple de Madrid. Dans cette capitale, l'intervention étrangère n'a jamais cessé d'être regardée comme un remède extrême sans alternative, et l'opinion générale était que l'Espagne pouvait s'en passer. Mais le terme moyen auquel se sont arrêtés les deux gouvernements alliés semble avoir obtenu l'approbation générale des vrais amis de leur pays; car la seule difficulté était de rassembler une armée assez forte pour écraser l'insurrection, Il faut environ 60,000 hommes dans la crise présente pour pacifier l'Espagne; le corps du général Valdès est porté à 25,000 hommes, et l'on pense que le chiffre nécessaire sera complété par les divisions de volontaires enrôlés en Angleterre, en France, en Belgique, ainsi que par l'addition du contingent fourni par le Portugal.

—*Mariages proposés et rompus.*—Nous avons annoncé dans le temps, d'après des informations sûres, que les cortès portugaises, dans leur délibération secrète, avaient décidé que la reine serait priée de choisir pour époux un prince étranger, sans aucune autre désignation, mais à l'exclusion formelle d'un membre de la famille des Bourbons. Quelques détails historiques ne seront pas inutiles pour expliquer le motif de cette exception.

Après avoir donné une impératrice au Brésil, l'empereur don Pedro songeait à donner un mari à sa fille, la reine de Portugal. C'était un établissement brillant pour un fils du duc d'Orléans, alors éloigné du trône. Les insinuations faites à cet égard, en dehors du trône, sans doute de l'autorisation du père, furent éloignées par l'empereur, admirateur passionné de tout ce qui se rattachait au nom de Napoléon, et trop fier lui même de sa naissance pour croire que sa fille eût besoin d'une alliance politique. Nous laissons don Miguel dehors, parce qu'il s'était placé dans une autre catégorie d'idées.

Cependant le duc d'Orléans était devenu roi, et don Pedro avait perdu huit mois après la couronne du Brésil. Don Pedro pensa en ce moment que des affections personnelles devaient faire place aux intérêts de sa fille, et ce qu'il avait éloigné dans d'autres circonstances lui parut mériter d'être recherché. Il n'était plus tems. Le point de vue avait changé d'une part, et la reine dona Maria n'étant pas formellement reconnue par l'Angleterre, ce trône paraissait une hypothèse. La main de dona Maria n'était alors recherchée par aucune famille royale. Les événemens allaient changer. Don Pedro fit son expédition de Portugal. Sa fille et sa femme reçurent ordre d'aller le rejoindre. Dona Maria était reine de nom et de fait, et l'établissement portugais commença à paraitre une situation convenable pour un fils du roi des Français; mais don Pedro se prononça nettement. Il avait choisi le prince Auguste pendant l'adverse fortune, et il voulait qu'il partageât sa prospérité. D'autre part, lord Palmerston s'exprima aussi avec netteté: il souhaitait toutes les prospérités possibles à Louis Philippe et à la royale famille, mais il ne permettrait pas qu'un de ses fils s'assit sur le trône du Portugal.

—Un journal du matin donne des détails étendus et fort vraisemblables sur les négociations qui viennent d'être suivies à Paris entre M. de Broglie et lord Granville:

"Si nous sommes bien informés, les conférences de lord Granville et de M. de Broglie ont porté sur trois points: 1. question financière; 2. question militaire; 3. question commerciale.

"La question financière est la plus grave de toutes; elle a excité la plus vive attention à Paris et à Londres. Comme il faut être juste et vrai en toutes choses, on a d'abord avoué que le gouvernement de l'Espagne n'était pas aujourd'hui en mesure de pourvoir à tous les besoins extraordinaires que demandait la levée de 20 à 25 mille hommes soit en Angleterre, soit en France, soit en Belgique. La plupart des ressources du gouvernement espagnol sont paralysées; ces revenus publics se recueillent difficilement. Le premier paiement s'est aisément placé: mais un second le serait-il avec le même avantage! Il a donc été reconnu encore qu'on procèderait avec le gouvernement espagnol par voie d'avances, et que chacun des états de l'alliance prendrait à ses frais la levée et la solde des troupes qui seraient organisées sur son territoire; à savoir: l'Angleterre, le corps des sujets britanniques; la France, la légion étrangère augmentée des recrues qu'on pourrait y faire; le Portugal, la division auxiliaire; et qu'on inviterait également le roi des Belges à entrer dans ce commun système d'avance, sous la garantie de la France et de l'Angleterre. Comme on ne doute pas du succès définitif de toutes ces forces réunies contre don Carlos, ces avances seraient liquidées par le gouvernement de la reine, et l'on réglerait le mode de paiement par annuités.

"Le second point est tout militaire; il est convenu que pour que l'aide que l'on prête au gouvernement de Christine soit efficace, il est essentiel que les auxiliaires soient promptement réunis, armés, équippés et transportés. Avec l'impulsion donnée dans la Péninsule, il est à craindre que les succès un peu exagérés de Zumalacarreguy ne portent le découragement dans l'armée de la reine, et ici la promptitude du secours doublera la force morale, si puissante dans les opérations militaires. Il serait malheureux que le ministère français ne secondât pas sous ce point de vue l'activité de l'amirauté anglaise. Lord Granville a, dit-on, promis que tout serait prêt pour un premier transport britannique vers la fin de juillet, il a insinué à M. de Broglie que le gouvernement français aurait moyen, bien avant cette époque, de transporter la légion étrangère en Espagne, pour agir dans une autre portion de la Péninsule. M. de Broglie a tout promis; mais déjà des observations arrivent de la part des cabinets de la sainte-alliance, et il est à craindre que tout cela ne cause des retards.

"Le troisième point est tout commercial. La question posée a été celle ci: Quelles mesures devront prendre les consuls, les agens diplomatiques, si quelque port venait à tomber dans les mains des carlistes? Devraient il se retirer et cesser leurs fonctions? Quelle protection sera accordée au commerce national? Comment la question de contrebande de guerre s'appliquera-t-elle aux bâtimens des trois puissances du Nord qui tenteraient de la faire au profit des carlistes? Tous ces points, assure-t-on, ont été décidés conformément aux principes. Ainsi, par exemple, il a été résolu que les consuls demeureront dans les lieux occupés par les carlistes, sans reconnaître les autorités autres que pour protéger le pavillon national et les intérêts commerciaux. Il a été arrêté encore que les principes les plus rigoureux contre la contrebande de guerre, le blocus étant proclamé, seraient appliqués aux marchandises désignées sous le titre de contrebande de guerre, quel que fût le pavillon qui les protégeât.

On lit l'article suivant dans le Morning-Chronicle:

"Nos ministres connaissaient les intrigues matrimoniales qui étaient sur le tapis à Lisbonne. Une dépêche de notre secrétaire d'état et des affaires étrangères arriva dans cette capitale le lendemain matin du jour où la modification ministérielle avait eu lieu, et notre ambassadeur à la cour de Lisbonne en donna sur le champ lecture à Saldanha. Cette dépêche avait pour objet de déclarer que si le mariage projeté avec le duc de Nemours se réalisait, l'alliance de l'Angleterre avec le Portugal ne pourrait demeurer sur le même pied; que la reine était bien libre d'adopter telle ligne politique qu'il lui conviendrait de suivre; mais qu'alors elle ne devait plus compter sur la coopération du gouvernement anglais. Dans la soirée même, Saldanha informa lord Howard de Walden que le projet de mariage était abandonné."

—On sait que la Hollande a prêté de puissans secours d'argent et de munitions à don Carlos. Il a été question, il y a quelques temps, de trois millions au moins fournis à ce prince par cette voie.

On annonce aujourd'hui qu'il a reçu tout récemment, 6 à 7 millions de subsides nouveaux. D'un autre côté les journaux orangistes d'Anvers nous apprennent qu'on recrute à Amsterdam un corps de volontaires pour le service du prétendant.

Comme on le voit, les puissances du Nord interviennent aussi à leur manière. Leur action est visible, car Guillaume n'est pas dans une *situation financière qui lui permette de si grandes largesses.* Il n'est, dans cette circonstance, que le courtier de la sainte-alliance. (Temps)

—On lit dans l'*Industriel de la Champagne*, du 12:

"M. Lionne et quatre autres condamnés politiques ont quitté les prisons de Troyes dimanche dernier à six heures du matin; ils étaient dans une charrette, qui se dirigeait sur Clairvaux, escortés par quatre gendarmes. Cependant, mardi soir, les journaux ministériels de Paris affirmaient que M. Thiers avait donné des ordres pour que M. Lionne fût traité avec égards. Dieu préserve les condamnés pour délits de la presse des égards de M. le ministre de l'intérieur! Aux menottes près on ne ferait pas mieux pour un voleur de grand chemin."

—Après huit jours de pourparlers et de discussions dans le conseil, les ministres se sont enfin accordés pour faire mettre les quelques lignes ci-après dans la partie non-officielle du *Moniteur*:

"L'intention du roi étant d'autoriser les Français qui se présenteraient avec ce dessein, à entrer au service de la reine d'Espagne en conservant la qualité de Français, les demandes en autorisation doivent être adressées au ministère de la justice, conformément à l'art. 21 du code civil."

Certes quelque dédaigneuse qu'on suppose la diplomatie, il est difficile qu'elle se formalise de la publication d'un pareil avis; il se serait trouvé dans les petites affiches que personne ne l'y aurait remarqué, tant il y aurait paru à sa place. S'il acquiert quelque gravité de son insertion dans le Moniteur ce ne peut être qu'aux yeux des ambassadeurs des cours étrangères. (Cour. Français)

—On lit dans un journal du matin:

"Des personnes bien informées assurent que M. de Rigny se rend à Toulon, d'où il ira à Alger avec la mission d'organiser les mesures nécessaires pour hâter le départ de la légion étrangère que le gouvernement a mise à la disposition de l'Espagne.

A la mort de l'empereur don Pedro, M. de Palmella vit une occasion favorable d'arrêter un mariage qui n'était qu'un projet et de reprendre une ancienne intrigue napolitaine. Il exposa à dona Maria que, devenue reine, elle n'avait plus à consulter que sa propre volonté, et que celle de son père cessait d'être impérative. Dona Maria répondit que ce qu'elle voulait la veille elle le voulait le lendemain, et lui ordonna de faire procéder promptement au mariage. M. de Palmella était trop fin courtisan pour persévérer, et malgré lui ce mariage se fit.

On sait quels heureux effets cette union a produits. Le prince Auguste était un homme plein de cœur et d'idées libérales. Sa naissance rassurait ceux qui auraient pu douter de la franchise des protestations de libéralisme d'un souverain, et son affabilité sans prétention et sans vulgaire familiarité lui gagna les cœurs même de la noblesse portugaise. Sa mort inopinée a laissé un grand vide; ce n'est pas une jeune reine de seize ans qui peut avoir la fermeté d'esprit nécessaire dans une position aussi difficile. Tous les amis de la monarchie constitutionnelle en Portugal ont compris le danger et ont cherché à y remédier. Les cortès s'occupèrent de désigner un prince au choix de la reine.

Les candidats étaient: un fils de l'archiduc Charles d'Autriche, grand oncle de dona Maria, âgé de 19 ans; le prince Napoléon-Louis, fils de la reine Hortense et neveu de Napoléon, âgé de 25 ans, et le prince Max Eugène Napoléon de Leuchtemberg frère du prince Auguste, âgé de 18 ans, tous catholiques, etc. ainsi que le veut le peuple portugais.

Dans une séance secrète des cortès, il fut arrêté que la reine serait priée de se choisir un mari parmi les princes étrangers catholiques, à l'exclusion des princes de la maison de Bourbon, repoussés également par l'Angleterre d'une part et par les craintes des constitutionnels de l'autre.

Il ne reste donc plus que trois candidats au trône de Portugal, le fils de l'archiduc Charles et le fils du prince Eugène, tous deux âgés de dix huit ans, et tous deux élevés avec soin dans des idées fort rationnelles, et le prince Napoléon, aussi connu de dona Maria et âgé de 25 ans, homme du plus noble caractère, d'un jugement solide, d'une instruction profonde et variée, d'un amour éprouvé pour la liberté. Le candidat qui paraît avoir réuni les suffrages est le prince Max, frère du premier mari de dona Maria, et déjà des démarches ont été faites auprès de la princesse Auguste pour obtenir un consentement que sa tendresse maternelle a quelque peine à donner. Tel est aujourd'hui l'état des négociations auxquelles les Portugais attachent une grande importance, sachant quelle influence le caractère et la situation personnelle du mari de la reine peuvent avoir sur tout le pays. *Courrier Français.*

PARIS, 19 juin.—Le colonel St. Yon, qui avait été accrédité en qualité de commissaire français auprès des généraux commandant l'armée d'opérations dans le nord de l'Espagne, est de retour à Paris. Le colonel St. Yon est sans doute un homme de talent, observateur attentif et judicieux, mais l'opinion qu'il a émise dans son rapport au ministre de la guerre est trop exagérée et trop contraire à celles de juges non moins capables que lui d'apprécier la situation des affaires en Espagne, pour que nous ne le soupçonnions pas de s'être conformé aux vœux et aux opinions bien connues du personnage que son rapport devait éclairer.

En resumé, le colonel pense que pour réduire à l'obéissance les provinces du nord, il faudrait y envoyer une armée française de 120,000 hommes; que pour maintenir la tranquillité après la soumission forcée des insurgés, il faudrait que l'occupation durât quatre années, et même alors M. St. Yon ne pourrait assurer que des insurrections partielles n'éclatassent pas sur tous les points, aussitôt après la retraite de l'armée alliée.

D'un autre côté, le colonel déclare, et cette opinion est aussi celle des meilleurs juges, que sans même recevoir le moindre secours étranger, le gouvernement de la reine ne court aucun danger d'être renversé par don Carlos, quelque soient les succès qu'il puisse remporter dans les provinces qui sont depuis si longtems le théâtre de la guerre civile; la raison qu'il en donne est qu'aussitôt après avoir passé l'Ebre, les troupes carlistes se trouveraient en pays ennemi.

Quant à cette espèce d'intervention indirecte dont les préparatifs s'organisent à la fois en Angleterre, en France et en Belgique, le colonel St. Yon pense qu'elle ne sera d'aucune utilité et n'avancera en rien les affaires de la Reine. Le seul avantage qu'il puisse y trouver est tout-à-fait collatéral; c'est que dans le cas où don Miguel tenterait une descente en Portugal pour y disputer encore une fois le sceptre de la jeune reine, la division étrangère pourrait être utilement employée à empêcher que les deux prétendans n'effectuassent la jonction de leurs forces et ne combinassent leurs opérations.

—Le gouvernement anglais ne paraît avoir nul souci de déplaire à la sainte-alliance; il a promis de favoriser les enrolemens pour la reine Isabelle, et il tient sa promesse sans s'inquiéter de ce qu'en penseront et en diront les puissans protecteurs de don Carlos.

La révocation du bill sur les enrôlemens a été suivie de l'impulsion que cette mesure devait donner à tous les amis de la liberté et aux spéculateurs de tout genre. Un comité s'est formé pour recevoir les engagemens d'hommes et les offres d'armes et de munitions. En moins de tems que le gouvernement aurait pu en mettre lui-même, des bataillons de toutes armes seront formés et embarqués pour la Péninsule. Une foule de bâtimens à vapeur seront dans quelques jours prêts à recevoir les volontaires qui, sous la conduite du colonel Evans, vont défendre en Espagne la cause d'Isabelle.

Le ministère whig paraît disposé à faire plus: il enverra des troupes en Portugal pour laisser à l'armée portugaise la facilité de fournir à l'Espagne un corps auxiliaire plus nombreux.

Pendant ce tems, que fait le gouvernement de France? Comme nous l'avons dit, des permissions sont accordées aux officiers qui en demandent; on reçoit des enrôlemens à petit bruit, on prépare en cachette quelques bateaux de transport. Mais comme on ne veut pas indisposer les ambassadeurs des puissances du nord, on n'ose rien faire hautement et avec activité. De leur côté, les citoyens restent inactifs, parce qu'ils craignent qu'une police ombrageuse ne vienne à mal interpréter leur zèle et à transformer en conspiration leurs armemens d'Espagne. Voilà cependant à quel rôle bâtard nous a réduits le système du juste-milieu, lorsque nous pourrions marcher, sinon en tête de l'Angleterre, au moins sur la même ligne qu'elle.

Nous avons annoncé à nos lecteurs que la loi qui accorde les 25 millions d'indemnité au gouvernement américain avait été officiellement promulguée dans le Moniteur Français. Maintenant, il s'agit de savoir comment cette affaire va se terminer. L'amendement Valazé sera-t-il une pierre d'achoppement? Nous ne le croyons pas. La lettre de Mr. Livingston au duc de Broglie, en date du 25 Avril, doit, selon nous, satisfaire la susceptibilité du gouvernement français; dans tous les cas, le cabinet de Washington est décidé à ne donner aucune explication. Le Globe assure que le gouvernement américain va tirer des traites sur France afin de connaître l'accueil qui leur sera fait avant la réunion du prochain congrès.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

NOUVELLE-ORLEANS, 18 Août, 1835.

ACTIONS.
Pas de ventes aujourd'hui.

VENTES DE COTON.
Pas de vente aujourd'hui.
392 balles Alabama. 17 1 4c
54 do Texas. 19c
150 Mississipi et Alabama 15c

PRODUITS.

TABAC—6 1-2 à 8 1-2	BEURRE—Ouest 16 1-2 à 18
RIZ—34 1-2 c—par bar.	Goshen 31c.
SUCRE—$3 1-2 —quin.	FARINE—$6 1-2 à 6 3-4c
do Prime 8 à 8 1-2c.	do de Mais—$3 50
do Blanc 12 à 12 1-2c.	MAIS—70 à 78c—le boisseau.
do Brun 8 3-4 à 9c.	TOILES d'emb—40c la yard.
MELASSES—38c le gal	CORDES do—14 à 15c la lbs
do. Supérieure 38c.	WISKEY—Recuifié 42 à 44c
CAFE—Hav vert 13 à 14	vieux Monongahela 70 à 75
Rio 13 à 13 1-2c.—	CUIRS—Sans variation.
PORC—Mess $18 à 18 1-2.	Harnais 27 à 30c.
Prime $15 1-2 à 16 1-2.	Semelles do
JAMBONS—8 à 10c—la 1 lb	Selles $3 à 4 1-4 le côté.
Morceaux de choix 7 à 7 50c	Brides $3 50 à 4 50c.
Epaules 6 1-2 à 7c.	PEAUX DE VEAUX &
Plat côté 7 1-2 à 8c.	PLOMB—En barres $5 68 100b
LARD—8-25 9c—en dem	do en feuille, 9 à 10c
Prime 9c.	PELLETERIES—10 à 16
SAIN DOUX—8 1-2 à 8 3-4c	HUILE de Tanneurs 70
BŒUF—Mess $13 1-2.	CIRE—20 à 22c par baril
Prime $10 1 2	BRAI—Sans variations

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Pepito, Laporte, Barcelone, J Prats & fils.
Goel Iris, Espinola, Campêche, J Prats & fils.

ARRIVES.
Navire paquebot Vicksburg, Woodhouse, en 23 jours de New York.
Navire Florida, McCerren, de N Y. allant à Natchez.
Brick Inca, Gault, de la Havane.
Bat à vap Lady Washington, de Natchitoches.

☞La goélette Créole, venant de la Havane, est en déchargement vis à vis la rue Conti. Les consignataires sont priés d'assister au débarquement de leurs marchandises. 19 aout

Compagnie de desséchement de la Nouvelle Orléans.
LES souscripteurs au fonds capital de la dite compagnie sont par le présent notifiés, que conformément à une résolution du bureau des directeurs, un paiement de trente piastres par action sera requis d'eux le lundi 7 septembre 1835, payable à la Banque de l'Association Consolidée.
18 aout—☞ C. WATSON, Secrétaire.

SOULIERS FRANÇAIS.
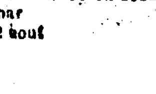
Le soussigné offre à vendre en gros et en détail, un assortiment de jolis SOULIERS français. S'adresser à la maison seule sur la Levée, entre les deux marchés, encoignure faisant face à la halle aux légumes.
18 aout—4 JH. PAUCHON.

EAU-DE-VIE—25 barils et 2 demi pipes d'eau de vie imitée en débarquement du navire Ocean, à vendre par WILLIAM BRYAN,
12 aout Vieille Levée, no 36.

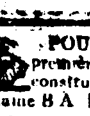
POUR LA HAVANE—La belle goelette de première marche, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore, enregistrée AU CREOLE, capitaine B A Bukeep, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
19 aout Rue Royale, No. 17.

POUR VERA CRUZ.
Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement à bord partira positivement le 19. pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à 17 aout M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.
LA barge no. 3 prendra du fret pour cette destination et partira du bassin mercredi après midi. Pour fret s'adresser à bord ou à Wm. BOMANS, au bassin.
19 aout—1

LEGION DE LA LOUISIANE.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LE bataillon d'artillerie prendra les armes dimanche 23 du courant, à 5 heures précises du matin, équipement complet. Par ordre du major.
18 aout A. SCHREIBER, Adj. Major.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION.
LA Compañia se reunirá el domingo 23 del corriente á las 5 1-2 en punto de la mañana con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco para revista de obligacion.
Nueva Orleans, 17 de Agosto de 1835.
De orden del Capitan,
JOSE M. BUSTAMANTE,
18 aout Sargento 1o

LANCIERS D'ORLEANS, ATTENTION!!!
ORDRES GENERAUX.
DIMANCHE prochain, 23 du courant, la compagnie montera à cheval et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous à 5 heures précises du matin en grande tenue d'été, armement, harnachement et équipement complets.
Le capitaine espère que tous les membres se réuniront à l'heure indiquée, et montreront le zèle qui est nécessaire en cette occasion.
A cinq heures et demie l'appel sera fait, et aussitôt on se rendra au lieu de parade sans délai.
Par ordre du capitaine.
MONDELLI,
19 aout Maréchal des logis chef.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!!!
LES deux compagnies prendront les armes dimanche prochain, 23 du courant, à cinq heures précises du matin, et s'assembleront au lieu ordinaire du rendez vous. Equipement complet, veste bleue et pantalon blanc.
Par ordre du capitaine.
19 aout G. CRUZAT, Sergt. Major.

CHASSEURS D'ORLEANS, ATTENTION!!!
DIMANCHE prochain, 23 du courant, la compagnie des Chasseurs d'Orléans prendra les armes à cinq heures précises du matin, équipement complet, pour une revue d'obligation. Par ordre du capitaine.
19 aout F. PIDOUX, Sergt. Major.

NEGRES A VENDRE, rue Moreau, No 18, continuation de la rue Condé; parmi les dits esclaves, il y a un excellent forgeron. 19 aout—☞

AVIS—Attendu que mon épouse, Jane Palmer, a déserté de ma demeure, je donne par ces présentes avis au public de ne pas lui faire crédit sur mon compte, étant décidé à ne payer aucune de ses dettes.
Nouvelle Orleans, 19 Aout 1835.
19 aout—3 WILLIAM DYE.

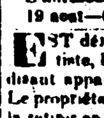
A LOUER A BAIL, pour un an ou plus—La maison et le terrain situés dans la rue Jackson, formant l'encoignure de la rue Prytanée, dans la ville de Lafayette, faisant face au chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton. La maison est presque neuve, très commode et bien distribuée pour la résidence d'une famille. Pour un bon locataire les conditions seront très modérées.
S'adresser à P. G. BERTRAND à la Douane.
19 aout—6.3ps

EST détenue à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, la négresse américaine nommée BETSY, se disant appartenir à Mr. Isnard, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire de la dite négresse est prié de vouloir venir la retirer en se conformant à la loi et en payant les frais.
OVIDE TROUARD.
19 aout— Pour A. Laminria, Sherif.

TOILE D'EMBALLAGE DE COTON—Quelques centaines de pièces de forte toile de Dundee seront vendues à bas prix par quantités convenables aux acheteurs, par ANDREWS & FRERES,
19 aout rue de Chartres, no 19.

40 MILLIERS de cigares de la Havane, 60 barils de prime bœuf inspectés, 90 do B. Bœuf, à vendre par
GOULET & LAMBERT,
18 aout rue de la Levée, no 11, près du railroad.

HUILE DE PALMA CHRISTY—15 barils d'huile de première qualité en magasin et à vendre par
19 aout GRAY, DURRIVE & CO.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concerneront, Salut: Attendu que William M. Lambeth, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où la dite vente fut enregistrée le 5e jour de mai A D 1835 pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir aucun droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, d'avoir à déclarer dans trente jours à dater de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif de la paroisse susdite le 5e jour de mai 1835, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 1re jour de mars A D 1835, dans une cause intitulée: "la Banque de l'Union de la Louisiana contre Peter Ogier," No. 7953, du dossier de cette cour, à laquelle vente le dit Wm M Lambeth devint l'acquéreur pour le prix de $2800
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire
Un certain lot de terre no 10, situé au faubourg Ste Marie, mesurant 34 pieds 1 pouce face à la rue Philippa sur une profondeur de 93 pieds, 11 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Jeannette Navarre, f de c l, et des lots Nos 8 et 9, et 37 pieds 11 pouces sur l'arrière, sur la ligne qui le sépare du No 18, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant; le tout suivant le plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 11 avril 1829, et joint à un acte qui se trouve en l'étude de O de Armas, notaire public.
En foi de quoi j'ai à ces présentes apposé mon seing et le sceau de la Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, ce 8e jour de juin, l'an de notre Seigneur, 1835, et de l'Indépendance Américaine le 60e.
[L S] P. A. GUYOL,
19 aout—3,1ps Dép. Greffier.

Augustin Abiol vs. ses créanciers.
LE soussigné, syndic des créanciers de la faillite Obiol, prévient ceux qui doivent à la dite faillite de venir régler entre ses mains, de même il prie les créanciers de lui remettre leurs titres de créances.
OGER FILS,
18 aout—10 Rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

JAMBON—18 tierçons de jambon pour les familles, article de choix, à vendre, rue de la N. Levée No. 38 par 18 aout G. DORSEY.

PORC—110 barils porc inspecté, à vendre par
18 aout G. DORSEY.

FARINE, &c.—600 barils de farine soumise à l'inspection. 44 barils de bœuf [prime] et 66 demi barils bœuf mess, à vendre, rue de la Nouvelle Levée No 38 par
18 aout G DORSEY.

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et Carrollton.
ON recevra au bureau de cette compagnie des propositions pour louer l'hôtel nouvellement établi à Carrollton.
L'établissement est très grand et sera parfaitement meublé et prêt à recevoir le public le 1er septembre.
Les personnes qui désirent prendre des renseignemens sont priées de s'adresser immédiatement au bureau de la compagnie. Par ordre de la direction,
13 aout—10 L T GENERES, caissier pro tem.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 2e. district de la Nouvelle Orléans.
AVis est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 11 septembre prochain, le neuvième dixième du montant de leurs souscription par l'article 5 des réglemens, tel souscripteur qui manquerait de payer à l'époque mentionnée ci-dessus, perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit payement aurait été requis et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction,
12 aout G. I'LESSY, Secrétaire.

MAQUEREAUX, MORUES, HARENGS &c.
LES soussignés viennent de recevoir par le brick Acton de Boston et offrent à vendre, 100 barils maquereaux no 3; 100 boites morues; 100 do harengs fumés première qualité; 200 demi boites savon de la marque de Jackson; 100 boites blanc de baleine.
CARRIERE & BORDUZAT.
3 aout no 11, rue St Louis.

BRIQUES A FEU.—37,000 briques à feu de Pensacola, 100 barils poix, et 300 do goudron, en magasin et à vendre par W. E & R. MURPHY,
7 a—15 au Bassin, no 132, entre Toulouse et St Pierre.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui 19 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte, 22 barriques vin rouge. 19 aout

Vente de Bois de construction, Planches, &c. à l'Encan
PAR FERNANDEZ & WHITING.
AUJOURD'HUI mercredi, 19 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu sans réserve au moulin à scie de John F Miller, situé au faubourg supérieur, tous les bois appartenant au dit moulin, à peu près 400,000 pieds consistant en planches, poteaux, madriers, &c. au choix et à la convenance des acheteurs.
Conditions—Toute somme au-dessous de $200 comptant, au-dessus 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 19 aout

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu jeudi prochain 20 du courant, à l'encan No. 20, rue St Louis, à midi précis, 60 caisses bottes et brodequins et souliers, reçus directement de Boston par l'Ohio. Conditions, à la vente. 19 aout

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi prochain, 23 du courant, à la bourse de Hewlett, à midi précis:
L'esclave Cloé ou Flora, âgée de trente ans, bonne cuisinière, à la française et à l'anglaise, aussi bonne pâtissière, blanchisseuse et repasseuse, extrêmement propre à tout. Elle appartient depuis 7 ans à son maître actuel elle est maintenant vendue sans garantie pour s'être absentée sans permission et d'être restée plusieurs mois dans le faubourg Ste. Marie; sa première et dernière faute.
Conditions, à la vente. 19 aout

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.
IL sera vendu Samedi 22 aout, à 11 heures du matin, au magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 12 barils de clous importés et endommagés à bord du brick Acton, capitaine Peterson, venant de Boston. 19 aout

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu lundi 23 du courant, à 4 heures de l'après midi, le fonds d'un cabaret situé au coin des rues de la Commune et St Jean, bien assorti en vins, liqueurs et groceries. Conditions, comptant. 13 aout

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le vendredi 21 du courant, à midi et demi, à la bourse Hewlett, un terrain situé dans la rue Dauphine, entre les rues Douane et Bienville, ayant 32 pieds de face sur 84 pieds de profondeur, mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison en briques, cuisine, puits, latrines, cour pavée, &c.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois, en papier endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 aout

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu, samedi 22 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, UN TERRAIN situé au faubourg Declouet, de 25 pieds de face à la rue Clouet, sur 140 de profondeur, mesure française, entre les rues Casa Calvo et Grands Hommes, et vis à vis la belle maison de Mme. veuve Bertrand.
Conditions—Moitié comptant, le reste à 6 mois, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Octave de Armas Esq. notaire public. 17 aout—6

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mercredi 21 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, un terrain situé au faubourg Lacourse désigné par le No. de l'ilet No. 24, mesurant 60 pieds français face à la rue Bacchus, sur 120 de profondeur, entre les rues Clio et Erato.
Conditions—Moitié comptant et reste à 12 mois de crédit, en papier endossé et hypothèque jusqu'à final paiement. 15 aout.

PAR TRICOU, DOMINGON ET CANONGE.
IL sera vendu le mercredi 26 Aout 1835, à midi à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour de District.
72 Actions de la Banque consolidée abandonnées par F Martin à ses créanciers.
Conditions comptant. 15 aout.

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu, Vendredi 21 courant à midi, à la bourse de Hewlett, un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Craps, entre les rues Marigny et Champ Elisée, ayant 25 pieds 3 pouces de face à la rue Craps, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions, moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 aout.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Il sera vendu sans réserve, mercredi prochain, 19 courant, à 4 heures P M, au moulin de Mr. Miller, faubourg supérieur, TOUT LE BOIS appartenant au dit moulin, consistant en quatre cent mille pieds environ. Il sera accordé un crédit libéral. Conditions au moment de la vente.
17 aout—3

Avis aux entrepreneurs de charpente et menuiserie.
LA compagnie des améliorations recevra à son bureau rue Royale, jusqu'à samedi 22 du courant, des propositions pour l'entreprise des ouvrages de charpente et menuiserie, des édifices que la compagnie se propose de faire construire rue St. Louis.
Les plans et devis seront communiqués au bureau de la compagnie, chaque jour, depuis midi jusqu'à 3 heures.
17 aout J. H. RABOTEAU, secrétaire.

AVIS AUX FOURNISSEURS.—La compagnie des améliorations recevra à son bureau rue Royale, jusqu'à samedi 22 du courant, des propositions pour la fourniture des bois de charpente (en cyprès) pour les édifices que la compagnie se propose de faire construire sur la rue St. Louis.
Le prix doit être établi par mille pieds réduits et livrés à pied d'œuvre. Les devis seront communiqués au bureau de la compagnie, chaque jour depuis midi jusqu'à 3 heures.
17 aout J. H. RABOTEAU, secrétaire

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—PAR vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, jeudi le 17 septembre prochain, à midi, devant la porte de la salle d'audience de la cour de paroisse de la paroisse susdite, les deux esclaves, MARY, âgée d'environ trente ans, et ELIZA, d'environ quarante ans, cette dernière ayant été marronne et adonnée à la boisson, formant partie de la succession de feu François Raphael Smith.
Conditions: Moitié du prix payable comptant, le reste à six mois du jour de la vente, les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque spéciale sur les esclaves vendus.
17 aout F. DUGUE, juge.

A VENDRE.—CHARLOTTE, négresse américaine âgée de 18 ans, depuis 7 ans dans le pays, excellente coiffeuse, blanchisseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Si elle n'est au 1er septembre pas vendue à l'amiable elle sera criée ce jour en vente publique par J. B. Blache, encanteur: à la Bourse Hewlett. Conditions: 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 aout

SUCRE DE LA HAVANE.—11 caisses Sucre blanc, 278 dito Sucre brut, de la Havane, de qualité très-supérieure, reçues par la goélette Creole, à vendre par
17 aout—6 MARTINEAU, CRUGER & Co.

ON DEMANDE 3 forgerons bons ouvriers qui seront constamment employés et auxquels on payera de bons salaires en s'adressant, rue St. Charles No. 69 à
14 aout—8 JAMES DRUMMOND.

POMPES DE ROTATION.—Invention nouvelle et très appréciée, avec des tuyaux en plomb, et tout l'appareil complet, à vendre par
14 aout G. VANCE ET R. GAMBLE.

Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée.
Nouvelle Orléans, 11 août 1835.
A UNE assemblée de la direction, M. D. F. Guex a été élu secrétaire et trésorier à la place de M. F. C. Cattonet, démissionnaire, et M. Louis DeLetre a été élu agent de l'établissement. Par ordre de la direction.
14 aout JNO. B. LEPRETRE, président.

Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée.
Nouvelle Orléans, 11 août 1835.
A UNE assemblée des directeurs tenue ce jour, M. P. J. Tricou a été élu à l'unanimité président *pro tem.* de la direction à la place de M. J. B. Lepretre, démissionnaire. Par ordre de la direction;
14 aout D. F. GUEX, secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
AVIS est par le présent donné que lundi 24 du courant à midi, il sera procédé au bureau de la mairie à l'adjudication à l'enchère de la ferme des divers emplacemens destinés à la vente des huitres, conformément aux ordonnances du conseil de ville. 14 aout

EN débarquement du navire Olympia, venant du Havre, 30 douzaines bons fromages de Neufchâtel, 3 caisses thon mariné, à vendre par
PASCALET & MICHON,
14 aout encoignure Chartres et Toulouse.

LES soussignés ont reçu et ont à vendre à des termes raisonnables, 50 sacs café fin de la Havane, 100 mille des meilleures cigares de la Havane, 300 caisses de savon, 500 caisses de blanc de baleine, 20 pipes huile de baleine, pressée l'hiver.
14 aout WILLIAM G. HEWES & co.

MACHINES A COTON DE L'AIGLE.—Un assortiment complet de ces machines [illegible], à vendre par WILLIAM G. HEWES & co.
14 aout rue du Camp No 47.

LOUIS MUH devant partir pour le Nord, prévient le public qu'en son absence il laisse M. J. A. Durel chargé de ses affaires. 14 aout—15

AVIS.
RECOMPENSE HONNETE.
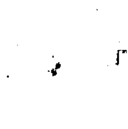
Il s'est égaré de chez le soussigné le 7 courant un cheval rouge d'à peu près dix ans, un des pieds de derrière blanc, connu comme servant à une charrette de marchand de fleurs; la susdite récompense sera levée à celui qui ramènera le dit cheval ou lui indiquera où il peut le trouver.
13 aout☞ J. Bte ADAM, [illegible]